

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, parusant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1.00. Abonnement à l'Album Musical, littéraire et artistique, \$1.00. Aux deux publications réunies, \$2.00. Tout instituteur s'abonnant et payant l'année d'avance, reçoit gratis un exemplaire de l'Album.

PREMIERES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 40 cts. Au-dessus par ligne, 50 cts. Toutes insertions subséquentes, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

Education.

Industrie.

Progrès.

VENTES PAR LE SHERIF,

Pour le district de Montréal, PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847. Dame veuve de Beaujeu vs. C.P. Marcellin, trois terres, nos. 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.

MAGASIN CANADIEN

FERONNERIE.

L. F. Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signes, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE.

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 80s. la douzaine, du avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis. 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance de 1840...

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

L'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai.

Avi à nos abonnés retardataires. Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit:

C. P. LEPROLON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc.

A VENDRE.

3000 COTÉS de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.

LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. Splendide Steamer fin mâchreur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE, PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN.

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50, et n'ayant que deux ans d'usage.

MOSS.

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York.

En vente à la Librairie Canadienne

RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays, de droit écrit et coutumier par M. GUY DU ROUSSEAU DE LACOMBE, 1 volume 40.

TRAITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

TRAITE DES HYPOTHEQUES, par M. le BARON GRENIER, 2 vols. 40. Rue St. Vincent, No. 3, 7 mai 1847.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

La situation de l'Angleterre est encore assez critique. Malgré la trêve apparente qui existait entre les partis, les élections qui se préparent agitent vivement l'opinion publique.

IRLANDE.

La population des grandes villes et des districts manufacturiers est dans un grand état de souffrance. A Manchester, plus de vingt-cinq mille personnes reçoivent chaque jour l'assistance de la charité publique.

FRANCE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ITALIE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ESPAGNE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

PORTUGAL.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ALLEMAGNE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

La population des grandes villes et des districts manufacturiers est dans un grand état de souffrance. A Manchester, plus de vingt-cinq mille personnes reçoivent chaque jour l'assistance de la charité publique.

La véritable plaie de l'Angleterre aujourd'hui est dans la multiplicité des entreprises de chemins de fer. Nous avons déjà dit qu'elles enlevaient à la circulation, pour les convertir en rails et en terrassements, cinquante millions de francs par semaine.

IRLANDE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

FRANCE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ITALIE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ESPAGNE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

PORTUGAL.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

Maria de Schubert, et avec le signor Mario, le duo Ou courrez-vous des Huguenots. M. Costa conduisait au piano.

DANIEL O'CONNELL.

Un des hommes les plus extraordinaires, les plus influents, les plus célèbres de ce siècle, O'Connell, vient de mourir, à l'âge de soixante-quatre ans. Sa vie n'a pas seulement été longue, elle a été bien remplie.

IRLANDE.

L'association du rappel a publié une adresse au peuple Irlandais au sujet de la mort d'O'Connell. Voici tous les passages essentiels de ce document:

FRANCE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ITALIE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

ESPAGNE.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

PORTUGAL.

Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes.

association, nous sommes déterminés à maintenir ses principes, à nous en tenir à ses doctrines, à ses doctrines seules. C'est notre résolution ferme et immuable.

ITALIE.

A M. le rédacteur en chef du Sicolo.

Dolone 13 mai.

Quelques désordres sans importance ont eu lieu à Faenza : l'établissement de la garde civique décrété par le pape sera le remède efficace contre toute tentative de trouble.

Les lettres de Rome annoncent que Pie IX vient d'introduire différentes réformes dans plusieurs communautés ecclésiastiques ; il a changé l'administration du grand hôpital Sant'Antonio Spirito, après l'avoir forcé à rendre ses comptes.

On attend d'un jour à l'autre de nouvelles mesures dans le sens du progrès modéré. Le pape est décidé à marcher d'un pas ferme. D'ordinaire, il dit à un ambassadeur : " Vos notes ne seront pas plus puissantes que le Christ qui m'est en aide." Et en parlant ainsi, il montrait le crucifix qui est toujours sur sa table. Pie IX a la main sur le cœur du peuple, et il le sent battre pour lui. Un prêtre dans l'église de Rome a terminé l'autre jour son sermon par ces paroles : " Notre mot d'ordre est celui-ci : Dieu et Pie IX." Il a été couvert d'applaudissements.

Une fête a eu lieu aujourd'hui dans notre ville. Un arc de triomphe illuminé s'élevait sur la grand-place. On y lisait cette inscription : Pie IX, par l'acte du 16 juillet, a annulé le passé ; par celui du 9 avril, il a ouvert l'avenir. *Esemplio ai monarchi!*

UN CORRESPONDANT DE L'USONIO.

Naples, 15 mai 1847.

Les réformes se succèdent rapidement dans les États du pape ; en Toscane, Léopold a donné sa loi sur la censure ; dans le petit duché de Parme, Marie-Louise annonce qu'elle va publier des statistiques administratives ; le signal du progrès parti de Rome est répété à l'état en Italie ; dans le mouvement général, notre gouvernement reste immobile et s'endort dans l'inertie. Il semble avoir fait cause commune avec le duc de Modène pour se mettre en travers du chemin et braver l'opinion.

Nul pays plus que le nôtre n'a pourtant besoin de réformes : réformes dans le gouvernement, réformes dans l'administration, réformes dans les lois de police et dans les lois de police ; ce besoin, nous le sentons depuis longtemps et maintenant plus que jamais, depuis que les hautes inspirations de Pie IX résonnent dans un État voisin les améliorations objectées de nos vœux, et rendent plus contrasté notre situation plus pénible encore. Si le roi, pour se dispenser d'agir, compte sur l'inertie de ses sujets, il compte sur un fonds bien pauvre ; le mécontentement se manifeste surtout dans les Abruzzes, province contiguë au domaine pontifical ; là, chaque annonce d'une réforme nouvelle produit comme une secousse électrique. Le roi a voulu juger par lui-même de l'état des choses : il a fait un voyage dans les Abruzzes, sous prétexte de soulager la misère des habitants. Il s'est montré peu satisfait de l'accueil qu'il a reçu.

Voici un fait assez curieux. Le nonce du pape avait plusieurs fois demandé au ministre de la police que les actes du gouvernement pontifical fussent publiés ici dans le journal officiel. Le ministre avait promis, puis n'en avait rien fait ; ou bien, il avait imprimé les nouvelles de Rome en les faisant ou les mutilant. Le nonce se plaignit d'abord, mais inutilement ; enfin il fit ôter les armoiries pontificales de la façade de son palais ; aussitôt grande rumeur dans la ville ; le peuple saisit cette occasion pour témoigner d'une manière non équivoque sa sympathie pour Pie IX. Le roi était absent ; le président du conseil des ministres s'ingénia à réparer le mal. Je ne sais quel fut le compromis ; ce qu'il y a de certain, c'est que les armoiries pontificales furent remises à leur place. On s'en tira en répondant le bruit qu'on les avait descendues pour les restaurer.

La nouvelle de la loi sur la censure donnée en Toscane a fort embarrassé le gouvernement. On saisit les journaux. Mais à quoi bon ? tout le pays s'entretenait déjà de l'acte du grand-duc.

On parle d'une commission qui aurait été créée ces jours-ci pour s'occuper de la censure. J'ignore encore si cette mesure est prise dans un but de progrès.

UN CORRESPONDANT DE L'USONIO.

P. S. La nouvelle arrive que le pape a fait connaître sa résolution de publier le budget. C'est un des plus salutaires exemples que Pie IX ait donnés à l'Italie.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 25 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF. (DU MONTREAL HERALD.)

Vendredi 18 juin.

Les débats sur les résolutions de l'hon. J. Neilson sont continués par l'hon. M. Morris, comme suit :

" Je ne prétends pas imputer des motifs particuliers à l'hon. monsieur qui a mis ses résolutions devant le conseil. J'ai trop de respect pour a candeur, la sincérité et la solidité habituelle du jugement de l'hon. monsieur pour supposer

qu'il voudrait soumettre au conseil aucune question qu'il croirait n'être pas pour l'avantage du pays. Quoi qu'il en soit l'hon. monsieur s'est exprimé d'une manière que je ne puis approuver. Contre ce qu'a dit l'hon. monsieur on pourrait rapporter des circonstances dont quelques-unes touchent l'hon. M. Neilson lui-même, pour montrer que si l'hon. monsieur ne supportait pas lui-même les chefs (leaders) qu'il attaque, il ne peut réussir dans ses propres plans. Je fais allusion aux dernières élections de Québec, où la popularité bien acquise de l'hon. membre a été détruite, parce qu'il avait fait trop peu de cas de l'influence de quelques chefs, enfin parce que l'hon. monsieur a voulu penser quelque fois pour lui-même. L'hon. monsieur sait bien que la confiance des Canadiens-français dépend de la volonté de quelques individus. L'hon. membre qui se trouve en ce moment derrière moi (M. Sullivan) a suivi le discours du moteur des résolutions. Néanmoins je n'ai pu rien découvrir dans ses discours qui pût montrer quelque différence entre les opinions des membres du gouvernement et les siennes propres. Mais il se plaint de ce que le gouvernement a été conduit par une trop petite majorité d'année en année, et il fait un crime au ministère d'avoir rampé vers l'opposition pour lui demander une coalition. Pourtant je ne vois pas que l'imputation d'avoir rampé puisse s'appliquer au gouvernement plutôt qu'à l'autre parti, qui était tout prêt d'entrer ; et je crois même avoir compris que l'hon. M. lui avait lui-même reproché d'avoir tenu une conduite autre que celle à laquelle ils s'étaient engagés envers les membres du Haut-Canada. La-dessus l'hon. M. Caron avait exprimé l'opinion que les Canadiens-français n'étaient pas tout à fait disposés à sacrifier leurs intérêts aux réformes de l'autre partie de la province, qui avaient été malheureux dans les élections ; mais que leur intention n'était pas d'abandonner les réformistes du Haut-Canada, mais de préparer les voies pour l'union qui avait déjà si longtemps existé entre eux. Maintenant je demande si c'était juste et honnête de la part de l'hon. monsieur d'entrer en négociation avec un gouvernement censuré, non pour donner plus de force à ce gouvernement, mais pour préparer le retour au pouvoir de ceux qui l'avaient opposé. Il y avait dans cet aveu quelque chose qui menait avec la circonstance ordinaire de l'hon. monsieur, et je ne m'attendais nullement à cette admission de sa part. L'hon. M. Sullivan, avant de terminer son discours a touché au sujet des deux majorités, et il a répudié l'idée de voir un pareil principe mis en pratique. J'approuve pleinement cette partie du discours de l'hon. monsieur, et je dois remarquer ici qu'une pareille idée n'est jamais entrée dans l'esprit de ceux qui ont fait les dernières propositions à l'hon. M. Caron. Ce plan s'il est mis en pratique serait la destruction de toute union, et l'annexionnement de tout ce qui peut sortir de bon de cette union. Ainsi donc quelque part se trouve l'intention de l'hon. monsieur de l'autre côté, le gouvernement n'a jamais concouru dans ses vues."

M. Caron.—Il est vrai que la coalition qu'on a essayé pouvait préparer le retour au pouvoir des réformistes du Haut-Canada, mais je n'ai jamais dit que ce fut mon intention de le préparer. Les intérêts des Canadiens-français devaient être protégés, en attendant des temps meilleurs, et cette coalition au lieu d'être injuste aux réformistes du Haut-Canada préparait leur retour au pouvoir.

M. Morris continue. Ceci revient à la même chose. L'hon. monsieur a parlé du système des deux majorités comme d'une anastrophe résultant d'une union entre les deux provinces séparées ; mais je ne vois pas pourquoi ce résultat serait inevitable. Si les habitants des Canadas-mis desiraient le statuer pour la paix et la prospérité du pays, je ne vois pas quelle nécessité il y a de se diviser en deux majorités. L'union a été faite pour éléger les obstacles qui empêchaient le gouvernement de bien fonctionner à cause de la circonstance que le Haut-Canada ne possédait pas de part pour l'exploitation de son commerce. Si aujourd'hui le gouvernement doit être conduit en deux parties séparées, le but de l'union est entièrement détruit. Et lorsqu'on apporte devant cette chambre des motions pour faire revivre des susceptibilités qui commencent à sommeiller, je sens qu'il y a peu d'espoir que le gouvernement puisse être conduit comme doit l'être celui d'un peuple réuni pour l'avantage de toutes les classes. En réponse à l'imputation de dissimulation faite au gouvernement par l'hon. monsieur de l'autre côté (M. Caron) ; je lui demanderais, si dans la dernière correspondance, on n'a pas demandé à l'opposition une proposition de sa part, et si cette proposition a été faite il n'en a été fait aucune.—Et cette proposition, si toute fois on peut l'appeler ainsi, était que le septième membre ne serait pas choisi par le conseil, mais par ceux qui y étaient, (ici l'hon. M. ridiculisa cette proposition.)

Entre autres accusations portées contre le ministère, on a prétendu que le Bas-Canada avait été négligé dans la distribution des deniers publics. Assurément si ces messieurs veulent jeter un coup d'œil sur le tableau de cette distribution, ils ne pourront venir à une pareille conclusion. Dans les dix sept mois, depuis le 1er janvier 1846 au 1er juin 1847 on a dépensé pour l'amélioration du fleuve St. Laurent £157,158. Sur le canal Welland £136,000, et sur l'Ottawa £18,700 dans le Canada Est £31,000 et dans le Canada Ouest, £266,000 ce qui fait que si la somme dépensée sur l'Ottawa qui appartenait proprement au Bas-Canada, est ajoutée au £31,000 on trouvera que cette partie de la Province a reçu £70,000 contre £266,000 pour le Haut-Canada. Mais on me demandera si l'on doit regarder le canal Welland comme étant un avantage pour le Bas-Canada ! Oui c'en est un, je le dirai avec

emphasis (ici l'orateur fait l'énumération des profits que ce Canal apporte au Bas-Canada et explique les changements qui ont eu lieu dans les premiers plans.) On a parlé des récentes nominations à cette chambre. J'ai répondu qu'on avait fait des propositions à des personnes d'origine française ; là dessus on a répondu que ces offres avaient été faites à une personne qui avait souvent refusé de faire partie de cette chambre. J'ignorais la circonstance de ces refus ; mais je sais qu'une personne très respectable a refusé pour les raisons que j'ai déjà mentionnées.

M. Caron donne alors quelques explications que l'oreille ne perçut pas bien.

M. Morris continue : Je répète que ces offres ont été faites à plus d'un Canadien-français. On a aussi prétendu reprocher au gouvernement d'avoir déplacé M. De Léry comme greffier de cette chambre parce qu'il était Canadien-français. Pardonnez que M. De Léry, fût-il Anglais, Irlandais, Ecossais ou Français, ses manières aimables et son mérite personnel sont plus pour lui qu'aucun couleur nationale. L'hon. M. Caron a aussi fait contre le ministère une charge dans laquelle il est personnellement intéressé. L'hon. M. a dit qu'il s'était attendu à être président du conseil et orateur de la chambre ; bien que cet arrangement fût projeté parce qu'on croyait qu'il préférerait cette place ; mais quelle réponse a-t-on faite à la demande de l'hon. M. ? Il est probable que la place du conseil exécutif remplie par M. Caron sera tenue conjointement avec celle d'orateur de la chambre. Voit-on dans cette réponse quelque chose qui regarde la présidence du conseil, quoique pourtant on voulait parler de cette place, car on pensait que l'hon. M. la préférerait à tout autre. Mais quand on a demandé à l'hon. M. pourquoi on ne lui permettait pas d'entrer dans le ministère sans être président du conseil ? Parce que, répondit-il, candidement, si on me l'eût offert, je l'eusse refusé. Oui, il aurait méprisé une telle proposition. Et si le gouvernement l'eût faite, on lui eût encore reproché de s'être livré à ses ennemis. L'hon. M. a exprimé son indignation à l'égard de faire partie du ministère, et malgré cela il lui fait un crime de ne le lui avoir pas proposé pour lui donner l'opportunité de refuser. L'hon. M. se plaint d'avoir été traité d'une manière incivile, grossière et injurieuse parce qu'on ne lui a pas adressé une note polie, l'invitant à résigner. Après la rupture des négociations on s'attendait à recevoir la résignation de M. Caron, vu qu'il avait dans sa poche la lettre officielle qui lui annonçait que la place d'orateur était devenue un siège politique. Ce fut donc nullement dans un esprit de revanche ou de mauvaise volonté que sa commission fut révoquée, mais la position qu'il s'était faite lui-même avait rendu sa résignation nécessaire. L'hon. M. a prétendu que lorsqu'il est entré en fonction, on ne l'avait pas averti que cette place pourrait devenir un siège politique. J'interpellerais l'hon. monsieur des résolutions, et je lui demanderais si, lorsque l'hon. M. a accepté sa place, il n'était pas à sa connaissance (lui M. Neilson) que c'était une condition expresse, que lorsque la politique du gouvernement trouverait nécessaire de le priver de son siège, il devrait être prêt à l'abandonner.

L'hon. M. Neilson.—J'ai compris que l'hon. M. avait fait des sacrifices pour obliger lord Metcalfe, en prenant son siège qu'il était difficile de remplir dans le temps. On en avait d'abord parlé comme d'une place temporaire, mais j'ai compris plus tard qu'elle était devenue permanente.

L'hon. M. Morris.—Je savais que l'hon. M. admettrait que cette place était alors temporaire.

L'hon. M. Neilson.—La place m'a été offerte, ainsi qu'à d'autres personnes, je crois. Mais qu'à été temporaire elle l'était comme toute place de la couronne.

L'hon. M. Morris.—Je demande si l'hon. M. n'a pas dit qu'il était prêt de l'abandonner si on l'en révoquait.

L'hon. M. Neilson.—Non, car cette place est comme toutes celles de la couronne.

L'hon. M. Morris. Penitente. L'hon. M. a occupé cette place pendant quatre ans et je crois qu'après la réception de la réponse qui lui faisait connaître que cette place devait être remise à un autre, il était de son devoir de résigner ; il ne l'a pas fait, et au moment où la législature allait s'assembler il était du devoir du ministère de révoquer sa commission. Je dois dire en finissant que je suis surpris qu'un si grand principe constitutionnel soit amené devant la chambre dans un moment où plusieurs des bons membres sont absents, croyant qu'il ne se fait rien d'important. Ne serait-il pas plus convenable d'attendre que ces messieurs soient revenus pour leur donner l'opportunité d'exprimer leur opinion. C'est pourquoi je propose un amendement que la considération des amendements soit remise à mardi le 25 courant, et qu'on fasse l'appel des membres de cette chambre."

Après quelques courtes conversations, l'amendement est mis aux voix et perdu, 11 contre 10.

L'hon. R. Irving.—Je crois que c'est un fait bien important que l'hon. M. opposé (M. Neilson) ait reçu l'offre de la place d'orateur, et qu'on l'ait aussi faite à l'hon. orateur actuel, avant que le dernier hon. orateur l'ait acceptée. Je suis certain que l'hon. M. opposé voudra, avec sa franchise ordinaire, admettre qu'il savait aussi que ces offres avaient été faites sans qu'on eût consulté le conseil.

L'hon. M. Neilson.—Je ne connais rien de cela.

L'hon. M. Irving.—Je regrette que l'honorable président du conseil n'ait pas pénétré plus avant dans les faits dont ont fait mention ses honorables amis. Il n'a pas répondu aux attaques faites contre le ministère à l'ouverture de la session, ni à celles qu'on retiendra aujourd'hui. Je suis informé que la presse ministérielle même ne l'a pas défendu. S'il en est ainsi, c'est un

trait très honorable du caractère de cette presse et je crois que c'est en effet le cas. Je crois aussi que les différents membres du gouvernement diffèrent les uns contre les autres, et que le ministère se balance sur la question des réserves du clergé et sur celle de l'université, sur laquelle nous avons compris que le président du conseil admettait n'avoir pas été consulté.

L'hon. président du conseil a entièrement fléchi sous la correction de mon hon. ami de l'autre côté (M. Caron). Je n'ose le regarder en face, de peur que la corruption du cœur soit peinte dans ses yeux. Oh ! que j'aime à rencontrer un homme qui n'a pas à craindre de regarder hardiment son semblable en face. J'ai lu la dernière correspondance avec la plus scrupuleuse attention, et je ne puis trouver qu'elle offre d'excuse les membres de l'opposition auraient pu apporter s'ils étaient joints à la présente administration. Ils auraient pu mériter l'exécution du pays, et éprouvé le sort de ceux qui ont été séduits dans leur intégrité et qui sont aujourd'hui signalés comme des traîtres et qui ne méritent plus que pitié et mépris. Le gouvernement a mis son embarras à nu en plaçant sur le siège présidentiel l'hon. orateur qui l'occupe. Ce n'est pas par défaut de respect envers sa personne que l'on parle ainsi, mais nous aurons aimé à voir un Canadien-français. (Ici l'hon. M. I. lit un extrait de la lettre de lord Elgin à M. Caron.)

Il est à regretter que le gouvernement n'ait pas suivi la voie constitutionnelle constamment adoptée en Angleterre et que le ministère n'ait pas résigné avant les ouvertures faites à l'opposition. Y en a-t-il un seul d'ailleurs, qui puisse dire qu'aucun membre de l'opposition pouvait accepter une place avec ceux qui les avaient accusés de vouloir faire du gouvernement, un instrument ! Comment pourraient-ils après cela, rencontrer leur hon. ami du Haut-Canada, ou comment pourraient-ils regarder ces membres de l'opposition qui les avaient défendus parce qu'ils les croyaient honnêtes et qu'ils croyaient qu'on les avait avertis ; qui croyaient aussi que si lord Stanley ou sir Robert Peel eût été gouverneur-général, il n'y aurait eu aucune des difficultés, parce que l'un de ces deux hommes d'état aurait dit que « La responsabilité sans le pouvoir était une absurdité » et l'autre « Qu'un gouverneur-général manquerait absolument de sagesse s'il ne consultait ses ministres. » Cette coalition, si toutefois elle avait réussi, aurait été la répétition de la coalition d'Angleterre en 1783 entre lord North et Fox, de laquelle les historiens disent que « le roi les renvoya, remarquez ceci ! le Roi les renvoya à la grande et universelle joie de tout le pays. » S'il fallait encore des preuves pour montrer comment cette disgracieuse coalition était regardée, je citerais de la même autorité que M. Martin, (the celebrated humanity Dick) supposait-il avait proposé d'avoir un siège élevé près de l'orateur, et qu'un héraut y criât continuellement « Friarisme coalition ! Si le gouverneur-général venait en Canada pour en dissoudre l'union, il pouvait user d'un pareil expédient, mais si ce n'était pas sa son intention, qu'il se garde bien de former une coalition entre personnes qui n'ont rien de commun entre elles et qui ne demandent que de se fuir. Les Canadiens-français ont été traités injustement par le gouvernement impérial ; on ne peut s'empêcher de voir dans les débats sur le bill d'union que sous les sentiments de la chambre favorisaient cette oppression, et ce n'était pas peu digne de remarque, de voir lord Metcalfe dans les réponses aux adresses qu'on lui présentait de se servir si souvent des expressions qu'aurait employées lord John Russell. Lord Sydenham n'a pas traité les Canadiens avec plus de justice, et c'est d'autant plus regrettable que cet homme d'état comprenait mieux les ressources du pays et avait plus fait pour étendre son commerce que n'ont pu effectuer tous ceux qui sont venus depuis. Sir Charles Bagot leur a rendu justice et sur son lit de mort il eut la satisfaction de se le rappeler. Lord Metcalfe est celui qui leur a fait le plus de mal. Depuis son départ les choses n'ont pas été mieux et aujourd'hui elles sont pires que jamais, car le ministère actuel est le plus corrompu qui ait jamais présidé aux destins du Canada. C'est avec assez de bon sens que lord Durham disait qu'il n'y avait pas d'opinion publique en Canada, car c'était le cas. Laissez les hommes faire comme ils l'entendent et ils retiendront encore longtemps le pouvoir. S'il était réservé à descendant du sublime Bruce de changer cet état de choses, ce serait un glorieux fleuron pour sa postérité. Quant à moi j'ai le ferme espoir de voir bientôt s'écrouler le système actuel. J'attends des meilleurs jours et tant que l'image du grand Durham sera devant moi j'espère en encore. S'il fallait dire quelque chose pour illustrer le succès de la politique de sir Charles Bagot, il me suffirait de mentionner la puissante majorité qui a soutenu son gouvernement et les hommes qui l'ont dirigé. J'en appelle au citoyen juste et intègre et j'attends avec sécurité l'expression de son jugement. L'hon. président du conseil en faisant allusion aux remarques de mon hon. voisin a dit qu'il n'y avait aucune différence entre les opinions des ministres et celles de l'opposition ; je pense comme lui qu'il n'y en a pas. Mais je crois que tous ceux qui tiennent au pouvoir font tout leur possible pour les pervertir. Durant les dernières négociations sur la double majorité, il n'y aurait pas un seul homme de ce qu'on appelle le parti de la réforme qui se soit engagé dans ces négociations. On me dit que j'appartiens moi-même au parti réformiste ; mais autant que je puis me connaître il me semble que j'ai toujours été le plus forcené tory. L'hon. président a ajouté qu'une des personnes auxquelles on avait proposé faire partie du conseil exécutif avait exprimé les raisons de son refus, je pense que ces raisons sont excellentes et que l'une d'elles au moins doit être la manière dont on avait traité ses compatriotes.

L'hon. M. Bruneau.—Je crois indispensable pour le bon gouvernement de ce pays la présence de quelques Canadiens-français à la tête de l'administration. J'ai toujours été un homme très modéré ; mais je ne suis pas satisfait de l'état actuel des choses. Les Canadiens ont droit à une part de l'administration. Ici comme à la chambre représentative ils doivent avoir pour les représenter un nombre de personnes proportionné à leur population. Si on n'a pu leur rendre cette justice au temps de l'union, il n'y a aucune raison de ne pas réparer le mal aujourd'hui, car on n'en est plus à pouvoir soupçonner leur loyauté et ils doivent jouir de tous les privilèges de sujets anglais. Sur treize ou quatorze mille électeurs à peu près la moitié sont Canadiens-français. Dans ce conseil les Canadiens n'ont que neuf représentants sur 36. Je demanderais au gouvernement s'ils sont traités comme ils doivent l'être.

L'hon. P. De Boucherville.—Je remercie sincèrement mon hon. ami de m'avoir rappelé que mes loyaux et vertueux parents étaient de ces canadiens-français qui ont répandu leur sang pour leur pays sur les plaines d'Abraham, qui ont défendu Québec contre la double attaque du brave Montgomery et qui avec trois cent volontaires ont suivi la fortune de Burgoyne. N'est-ce pas aussi une poignée de ces canadiens-français qui, joints à quelques indiens et sous le commandement de De Salaberry ont vaincu les américains à la bataille de Chateauguy. Ces braves ne sont plus... paix à leurs cendres et gloire à leurs noms. On donne au peuple du Bas-Canada le titre de canadien-français... Eh bien ! moi, je considère qu'il est imprudent et impolitique de leur donner un semblable dénomination. Il est même dangereux de le faire, car tôt ou tard cette distinction excitera de désastreuses animosités. Tous sont canadiens, tous sujets Anglais, tous orgueilleux d'en porter le nom. La France n'est pas notre patrie, et si nous en avons une, cette patrie est le Canada. Le Canada est notre patrie et nous n'en avons pas d'autre, quoique je ne prétende nullement dire que nous ne devions pas allégeance à la couronne anglaise. En 1824, comme en d'autres circonstances de ma vie, je me suis trouvé seul, seul qui demandais l'union. Mais je demandais une union qui ralliait tous les parties et non cette union tramée dans le secret d'un cabinet envoyé d'Angleterre au Canada pour effectuer un rapprochement nominal et dans le fait une disunion qui existera éternellement, parce qu'elle est contraire à tous les principes de justice, parce qu'on a sacrifié le Bas-Canada à la Haute-Province. Mais enfin cette union est consommée, on ne peut plus y revenir, c'est une chose faite. Les hauts-canadiens sont nos frères, leurs intérêts sont les nôtres... Poussent aussi nos intérêts être les leurs ! On a dit que la représentation en parlement pouvait être fondée sur une meilleure répartition de la justice, et je crois qu'il est facile de démontrer qu'en effet il en peut être ainsi. La population du Canada est d'à peu près 1,500,000 ; sur ce nombre, 1 million 100,000 sont natis, 340,000 sont devenus canadiens par adoption, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande étant leur véritable patrie et 60,000 sont américains. Maintenant dans ce conseil il y a 36 membres, comment doit-on les classer ? Il y a 21 européens pour représenter moins de 400,000 natis ; et en a 11 pour représenter 1,100,000 natis et 4 pour représenter les américains. Dans le conseil exécutif, les européens sont représentés par 16 individus, personnes qu'il respecte d'ailleurs, et les natis ne sont représentés que par 3 ; et sur tout cela les canadiens-français ne comptent qu'une personne de leur origine (on verra que ces faits sont dénotés). Pour toutes ces raisons, on ne s'étonnera pas si je soutiens les résolutions de toutes mes forces.

Après un assez long discours de la part de l'honorable Orateur M. Sullivan se lève.

" J'aurais vivement désiré que l'honorable orateur eût adressé la chambre avant cette heure de la discussion et me tirer de la nécessité où je me vois de prolonger ces débats. Mais je me sens obligé tant pour mes amis que pour moi-même de repousser l'accusation portée contre eux par l'honorable orateur d'avoir fait une attaque directe contre le gouverneur-général. Je déclare au contraire ouvertement et sincèrement que la conduite du chef du gouvernement a été convenable et constitutionnelle et la seule qu'il pouvait adopter dans pareilles circonstances. Lorsque Son Excellence est arrivé en Canada, s'attendant sans doute à voir toutes les parties de la population représentées et ayant pu parler des dernières disensions qui avaient excité le pays, mais trouvant que les Canadiens-français n'étaient nullement représentés, elle a du reconnaître avec surprise le véritable état des choses et remarquer qu'il y avait quelque chose de louche. Est-il fait ce que les rois d'Angleterre ont si souvent répété, c'est-à-dire envoyé demander à d'autres personnes qu'aux ministres, s'il y avait un remède contre ce mal il eut fait ce qu'il avait parfaitement droit de faire.

Sans cela il n'avait aucun moyen de savoir pourquoi les Canadiens-français n'avaient aucune part du pouvoir.—Or la seule raison était qu'ils soutenaient un ministère opposé à lord Metcalfe. Allons si la personne avec laquelle ces communications ont eu lieu avait répondu : « La raison c'est que nous n'avons pas de confiance et que nous n'en pouvons avoir aucune dans les personnes qui composent la présente administration. » Cette réponse eût été l'exacte opinion que cette personne entretenait du ministère. Si à ceci cette personne eût ajouté que depuis l'administration de lord Metcalfe des négociations avaient été entamées et rompues à cause de l'incertitude et de quelques accidents casuels qui faisaient croire au ministère qu'il pourrait se soutenir par lui-même ; si on eût dit ; « avec des hommes qui nous ont traités ainsi que le pays si outrageusement que de négocier sur un certain point de rompre tout à

coup, nous ne pouvons entrer en aucune adm...
Si on lui eût fait cette...
réponse, je suis certain que Son Excellence...

LA SAINT JEAN-BAPTISTE. — Jamais notre...
fête nationale n'a été célébrée avec autant d'enthousiasme...

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Mardi soir la chambre s'étant formée en com...
général sur motion de M. Cayley un subsi...
dile fut accordé à Sa Majesté.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE. — Jamais notre...
fête nationale n'a été célébrée avec autant d'enthousiasme...

LA SESSION PARLEMENTAIRE. — Mercredi soir des débats très intéressants...
eurent lieu en chambre sur le vote de non...

NOUVELLES LOCALES.

LE CERCLE DE LA COMTESSE D'ELGIN. — Il y avait foule mardi soir au cercle de la comtesse d'Elgin...

tout ce que l'on peut imaginer de mieux et de plus exquis...

LE BAL DE L'INSTITUT CANADIEN. — Le jour de la St-Jean-Baptiste a eu une glorieuse fin, un couronnement digne de la fête...

La soirée a été très animée d'une gaieté folle et bien agréable.

Il n'y a qu'une chose qui n'a pas été convenable et nous ne prétendons pas en faire reproche à d'autres...

La table était couverte de vieux gâteaux, durcis sur les tablettes de tous les pâtisseries du village...

Son Excellence le Gouverneur Général, a consenti à devenir le patron de la Société Canadienne d'Agriculture...

Un ordre Général publié dans la Gazette de Londres porte que sa majesté a fait frapper des médailles pour être données aux Officiers et soldats qui ont assisté à certaines actions dans l'espace de 1806 à 1814.

S'il vivait encore quelques uns des soldats qui ont assisté à cette bataille, il aurait droit à cette médaille...

LECTURE DE M. CHAUVEAU. — Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

COLLEGE JOLLETTE. — Nous apprenons avec plaisir, que les trois frères de l'ordre du St. Vincent, sont arrivés vendredi dernier...

ACCIDENT DEPLORABLE. — Samedi le 12 de juin courant, sur les 9 heures du matin, Ariel Turill, écar, médecin, de Rawdon s'est noyé dans la rivière du lac Ouareau...

M. Turill se livrait aux plaisirs de la navigation avec un autre jeune homme, lorsque la fragile embarcation qu'il montait était venue en contact avec l'arche d'un pont sous lequel elle passait...

Argens distribués.....

Table listing financial items and amounts: 10 0 0, 17 15 0, 1125 18 0, 1115 18 9

Balanco entre les mains du trésorier à être distribué ultérieurement.....

Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requisiion du comité:

72 quarts de fleur: 7 quarts de fari; 1 quart de bœuf; 11 quarts de biscuits; 1 balle de harles faites et marchandises; 150 gobelets de ferblanc.

Les membres du comité ne sauraient laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables...

Par ordre, ALFRED GARIBBY, Secrétaire.

Laprairie, 22 juin 1847.

Dans la vue de dissiper toute impression déplorable qu'aurait pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisable, les écrits publiés dans le Transcript...

Laprairie, 22 juin 1847. La Revue Canadienne, l'Aurore, les Mélanges Religieux, sont priés de donner une insertion à ce qui précède.

CORRESPONDANCE.

DE L'ECOLE DE MEDECINE ET DU COLLEGE MCGILL.

M. le Rédacteur, Au sujet de l'union ou de l'arrangement qui vient de s'effectuer entre l'école de médecine et le Collège McGill...

Nous regrettons d'apprendre que les moulins d'Ang. Hatt, etc., sur la rivière Yamaska ont été entièrement brûlés samedi dernier.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Vous n'avez pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture.

Mariages. M. St. Jean, le 7, par M. N. P. de cette ville, à Dlle Emilie Laplante, fille unique de John Ed. Laplante.

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

En cette ville, mardi, le 10 de ce mois, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE...

LECTURE L'INSTITUT CANADIEN.

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

Demain soir, samedi, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel...

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la Banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, qui avec la collection qu'il possède et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection et en peut voir à l'établissement des espèces de plantes qu'on ne voit pas dans les États, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier.

On ne paye rien pour voir.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCESES.

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

Table with columns: DE MONTREAL, DE CHAMBLY. Lists departure times and locations for the Richelieu line.

Agents: Sorrel, St. Charles, Chamblay. J. MONDOR, J. L. HERBERT, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

W. Workman, Président. A. LaRoque, V. Président. John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beauchien, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 Grande Rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

Table showing account balances and interest for the Savings Bank.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE. On exécute à ce Bureau toutes sortes d'impressions, sous le plus court délai, à des prix réduits.

AVIS. Le Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis d'ouvrir un MAGASIN DE COMMISSION ET D'ENCAIN, prend la liberté d'informer le public en général qu'il a loué les Chambres ci-devant occupées par MM. James Connell et cie.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

N° 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, N° 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER, L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

- MONTRÉS DE HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Montres de messieurs en or couvertes, Lever et Lepine. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de Brevets. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE. LADIES COMPANIONS, Ecrivoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude courants, Campas de poches.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES. LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hotel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erronanga, de la partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province.

NO. 175, rue Notre-Dame, L'Ancienne Banque d'Espagne. 1er juin 1847.

CHAPEAUX DE PAILE. ASSORTIMENT DE CHAPEAUX DE PAILE.

NO. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.) INFORMER respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILE ET DE FANTAISIE.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA. PLACE JACQUES CARTIER.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES Dans le magasin ci-levant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBERG. 11 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps. Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcedonia, Albion, Ermonanga, Britannia, Uran de Lion, Jano, Apia Marano, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soieries, Cotonnages, Lainages, Toiles, Se, &c.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLI SON BUREAU, Rue St. Vincent, No. 8.—Octobre DR. MACDONNELL, Déménagé de la rue Craig, Au No. 32 Grande Rue Saint Jacques. LACOSTE & MORIN, Notaires, Coin des Rues St. Thérèse et St. Gabriel.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. No. 122, RUE ST. PAUL.

MR. LOUIS PLAMONDON. A L'HONNEUR de présenter le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de marchandises seches et d'habillements tout faits.

Table listing various goods and their prices, such as '500 Sortouts, Frocks, de drap noir et couleurs'.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES. Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de 30 0 à 50 0.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au command des modes nouvelles, les occasions de ventes de toutes marchandises et de qualité de 10% à 20%.

293. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.) PREMIERE Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient d'arriver, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES d'ETE d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode.

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE de LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Brevet de Satin rayé, COLLETS en Mouseline brodée, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleure manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc.

5,000 PIECES de TAPISSERIES, de toutes couleurs et d'une grande variété de patrons.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG. GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS.

A. & T. LESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER.

CHAPEAUX de LONDRES. Ancien Etablissement de Chepelleri de Londres.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Ledy Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à des prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamer de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode.

BAINS DE MONTREAL, No. 60, Rue Craig. Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS.